

**CR3**

Agrandissement du lieu d'enfouissement  
sanitaire de Rimouski

Rimouski

6212-03-103

## Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire de Rimouski

## Demande d'audience publique

Rimouski 30 avril 2003

Monsieur Thomas J. Mulcair  
Ministre de l'Environnement,  
Ministère de l'Environnement,  
Édifice Marie-Guyart, 30 ième étage  
675, boulevard René-Lévesque Est  
Québec (Qué)  
G1R 5V7

Objet : Demande d'audience publique pour le projet d'aménagement  
d'un lieu d'enfouissement technique à Rimouski.

Monsieur le ministre

Je demande qu'une audience publique soit tenue concernant l'aménagement d'un lieu d'enfouissement technique à Rimouski.

L'endroit choisi à l'intérieur de la ville de Rimouski pour aménager un lieu d'enfouissement technique présente de sérieux problèmes sur les plans environnemental, social, urbanistique et économique. L'accumulation d'une imposante masse de déchets sur une hauteur atteignant 20 mètres dans un espace dégagé, encadré de trois cotés par des zones habitées, et de l'autre par un secteur agricole, et visible à partir d'importantes voies de communication et des habitations, est incompatible avec les principes du développement durable et un aménagement urbain de qualité. La colline artificielle créée par la masse de déchets va devenir une composante permanente du paysage rimouskois et une menace constante à la qualité de l'environnement et à la santé publique.

Le site retenu est localisé tout près d'une zone d'argile sensible aux glissements de terrain sur un promontoire fortement exposé aux vents dominants le long de la rivière Rimouski. Importante rivière à saumons, la rivière Rimouski est aussi une zone de baignade et de récréation en plus d'avoir été identifiée comme site du patrimoine.

Parce que le site choisi est loin d'avoir les qualités requises pour l'usage auquel on le destine, son aménagement et son utilisation vont exiger des investissements importants afin d'établir des mesure de protection de l'environnement et d'atténuation des impacts visuels. Ces aménagements coûteux qui pourraient être évités si on choisissait un endroit plus adéquat, n'empêcheront pas une importante dégradation permanente des lieux et n'élimineront pas de sérieuses menaces à l'environnement, notamment par l'écoulement du lixiviat dans la rivière Rimouski, la diffusion des odeurs et la dissémination des déchets légers sur le milieu environnant dont particulièrement la berge de la rivière Rimouski et les abords de l'autoroute.

Les coûteuses techniques utilisées ne sont pas infaillibles, et il y aura toujours un risque important de pollution suite à différents facteurs liés aux matériaux, à des problèmes

de conception, aux opérations d'enfouissement ou aux aléas climatiques. Durant quatre-vingts ans, il peut se passer beaucoup de choses. Les exemples sont nombreux de défaillances majeures imprévues dans de belles réalisations techniques.

L'exploitation depuis une vingtaine d'années du lieu d'enfouissement encore en opération à proximité de l'endroit choisi pour le nouveau site illustre bien tout l'écart qu'il peut y avoir entre la planification la plus rigoureuse et la réalisation. Des experts affirmaient lors des débats concernant le choix du site, que les techniques d'aménagement retenues garantissaient la qualité de l'environnement. Or, dès le début des opérations, les problèmes de pollution se sont manifestés et sont toujours présents aujourd'hui en dépit des mesures de correction apportées.

En tant que résident de Rimouski, je m'inquiète des répercussions à court et long terme de l'aménagement du lieu d'enfouissement à l'endroit choisi. En outre, mon travail de professeur d'aménagement du territoire et de climatologie à l'Université du Québec à Rimouski me rend particulièrement sensible aux aspects environnementaux et au développement durable.

Veillez agréer l'expression de mes sentiments distingués.



Clermont Dugas, Ph. D.  
Géographe, climatologue,  
Professeur, Université du Québec à Rimouski.

Rimouski